

Veille financière à destination des communes

IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COMMUNES

Ce document a pour objet de vous transmettre de l'information et ne peut en aucun cas donner suite à un accompagnement dans la rédaction des demandes de financement.

DETR – PRIORITE 5-1

L'objectif de cette fiche est de permettre aux communes lauréates ou ayant un projet éligible à la priorité 5-1 de la DETR de prendre connaissance d'un panel de dispositifs financiers auxquelles elles pourraient répondre dans l'optique de boucler leurs plans de financements.

Si vous souhaitez bénéficier de la veille financière développée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous pouvez vous inscrire auprès de l'ADM64.

Sommaire

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ANCT
- Europe
- Financeurs privés

Rappel de la Priorité 5-1

Travaux concernés

Aménagement des espaces publics (places, parcs, jardins...)

Collectivités concernées

Toutes collectivités

Conditions particulières

Le dossier devra comporter une étude paysagère pour les projets dont le coût prévisionnel est > à 500 000 €

Taux

De 20% à 40%

Travaux exclus

Réseaux, voirie (VRD), signalisation verticale

Veille financière à destination des communes

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Les dispositifs financiers du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas cumulables entre eux.

Règlement d'Aide aux Communes

Le Département poursuit son soutien financier pour les travaux de rénovation, réhabilitation et extension liés à un projet de rénovation/réhabilitation dans le cadre du maintien des bâtiments communaux et des services à la population qui y sont liés. Les travaux neufs peuvent être éligibles sous conditions particulières (Cf. annexe 4 du Règlement).

La catégorie concernée est : Aménagement des espaces publics.

- Contact : reglement-communes@le64.fr / 05 59 11 44 37
- **Lien vers le dispositif**

Ingénierie départementale – Volet technique

Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux sur les projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Espaces publics et centre bourg : fiche 1-02 du guide de l'ingénierie 2020

Les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sur les possibilités de financements européens sur leurs projets peuvent saisir les services du Département par le biais de la fiche "7-02 / Financements européens" du Guide de l'Ingénierie départementale.

- Contact : ingenierie64@le64.fr / 05 59 11 40 39

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Restauration des monuments historiques (M.H.)

Le patrimoine public est à la fois le marqueur de nos paysages, le témoin de l'histoire des territoires et de leurs habitants. Parcs, jardins, églises, abbayes, châteaux, ponts, maillent le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et concourent à amplifier son attractivité touristique. Sont éligibles, pour les édifices et les parcs et jardins, classés et inscrits au titre des M.H. et ouverts au public, les travaux de restauration (gros œuvre) et les dépenses d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureaux de contrôle.

- Contact Direction de la Culture et du Patrimoine : **Florence GHIOLDI : 05 57 57 74 12**
- **Lien vers le dispositif**

ANCT

Les élus locaux doivent saisir le Préfet qui porte la fonction de « Délégué Territorial » de l'ANCT.

Dispositifs de revitalisation des territoires pour les communes bénéficiaires de Petites Villes de Demain

- Bénéficier d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation
- Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation
- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)
- **Liens vers le guide des mesures mobilisables ici et ici**

Veille financière à destination des communes

Europe

Volet territorial des fonds européens (FEDER OS 5, LEADER, FEDER Pyrénées, FEAMPA territorialisé)

Objet : Le volet territorial des fonds européens mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine consiste à affecter à un territoire constitué en Groupes d'Action Locale (GAL), une partie des crédits européens des programmes suivants qui lui sont délégués :

- Les fonds FEDER - Axe 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires
- Les fonds LEADER
- Les fonds FEDER Pyrénées
- Les fonds FEAMPA
 - La date de sélection des premiers projets se fera fin 2022 / début 2023.

Pour toute la période 2021-2027, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) bénéficiant des enveloppes financières, seront en charge de l'animation de ce volet sur le département.

	FEDER OS 5	LEADER	FEDER Pyrénées	FEAMPA
GAL Grand Pau	3 715 093 €	1 384 279 €	Non concerné	Non concerné
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	1 731 283 €	962 441 €	2 415 943 €	Non concerné
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	1 653 585 €	1 173 653 €	17 720 €	Non concerné
GAL Pays basque	4 979 436 €	1 634 109 €	3 566 337 €	1 000 000 €

Veille financière à destination des communes

CONTACTS		
GAL Grand Pau	Marion LLORACH Animatrice du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial m.llorach@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	Teixa IHIDOY Gestionnaire du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial t.ihidoy@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	Maryline AUGAREILS leader@hautbearn.fr 05 64 19 01 56	Bernard CHOY choy.ccva@wanadoo.fr 07 77 14 30 21
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	Laurent CHARRIÉRAS Agent de développement local et Animateur LEADER leaderlobg@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	
GAL Pays basque	Mylène LARRIEU Chargée de mission Europe / Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque m.larrieu@communaute-paysbasque.fr 06 12 03 20 72	Emmanuelle YOHANA Chargée de mission Volet Montagne FEDER et LEADER e.yohana@communaute-paysbasque.fr 06 73 78 97 87

En attente de réouverture en 2023

Nouveau Bauhaus européen

Il s'agit d'un nouveau programme européen décliné en plusieurs appels à projets dont trois ont pour objet de financer de l'assistance technique aux communes :

- Soutien aux initiatives locales du Nouveau Bauhaus Européen (FEDER)
- Les actions favorisant la participation des citoyens
- Co-crédation d'espaces publics via l'engagement citoyen

La première édition de ces appels à projets s'est clôturée en mai 2022 et leur récurrence annuelle n'a pas été communiquée. Les informations relatives à ces dispositifs seront communiquées ultérieurement.

Veille financière à destination des communes

Financeurs privés

Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine peut lever des fonds en ouvrant des causes sur les projets communaux de réhabilitation.

Les contacts sur le 64 sont les suivants :

- Déléguée départementale Pays basque : **Marie DE MERLIS** : marie-de-merlis@fondation-patrimoine.org / **06 64 00 27 07**
- Délégué de pays Bayonne-Anglet : **Guy-Louis DUMONT** : guydumontplazer@yahoo.fr / **06 80 66 04 79**
- Délégué territorial Pays basque : **Eric RICHTER** : eric.richter@fondation-patrimoine.org / **06 19 98 61 89**
- Délégué départemental Béarn : **Jean MASMONTET** : jean.masmontet@fondation-patrimoine.org / **06 80 31 83 41**
- Déléguée territoriale Nord Est Béarn : **Christine DELAS** : christine.delas@fondation-patrimoine.org / **06 43 84 33 00**
- Déléguée de pays Pau Béarn : **Cécile LATOUR** : cecile.latour@fondation-patrimoine.org / **06 40 42 33 91**
- Déléguée de pays Vallée de Barétous/Vallée d'Aspe : **Caroline COUSIN** : carocousinf@gmail.com / **06 42 44 84 06**